

Le Code de conduite des fournisseurs de Treston définit les principes suivants

TRESTON

Exigences et responsabilités des fournisseurs de marchandises et services auprès de Treston couvrant les aspects liés à leurs employés, l'environnement, la chaîne d'approvisionnement et les autorités.



1. Lois, règlements et normes

Les fournisseurs doivent respecter et se conformer à toutes les lois, réglementations et normes internationales et locales pertinentes pour leurs systèmes juridiques et exigences spécifiques à l'industrie. Cela comprend les obligations et les pratiques exemplaires liées aux produits ou services. Les fournisseurs doivent également s'assurer que leurs propres fournisseurs et sous-traitants respectent ces conditions.

2. Travail et droits de l'homme

Les fournisseurs doivent respecter la [Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies \(DUDH\)](#) et se conformer à la législation locale et aux règlements de [l'OIT \(Organisation internationale du travail\)](#) sur les droits fondamentaux au travail, tels que la liberté d'association. Les fournisseurs doivent en tout état de cause :

- refuser de recourir au travail des enfants ou au travail forcé et s'attendre à ce que leurs sous-traitants et fournisseurs le fassent également.
- Ne tolère aucun traitement inacceptable des employés, comme la discrimination, les violations physiques ou mentales ou le harcèlement sexuel.
- garantir un salaire raisonnable ou le salaire minimum local prescrit pour tous les employés et veiller à ce que les heures de travail respectent la législation locale.
- Veiller à ce que les produits fournis à Treston ne contiennent pas de minéraux des conflits, tels que définis par le règlement européen sur les minerais de conflits.

3. Santé et sécurité

Les fournisseurs doivent offrir à leurs employés un environnement de travail sain et sécuritaire. Treston s'attend à ce que les fournisseurs s'engagent à améliorer continuellement les questions liées à la santé et à la sécurité. Une formation adéquate en matière de sécurité doit être assurée pour tous les employés, sous-traitants et toutes les personnes concernées.

4. Environnement

Les fournisseurs doivent s'engager à protéger l'environnement et à réduire au minimum les impacts environnementaux de leurs activités, ainsi qu'à respecter toutes les lois et normes locales et internationales ainsi que suivre les bonnes pratiques. Treston s'attend à ce que les fournisseurs s'engagent à améliorer continuellement leurs résultats en matière d'environnement. Treston encourage les fournisseurs à fixer des objectifs environnementaux tels que la réduction des émissions de CO2 et de la consommation d'énergie, en suivant des politiques d'approvisionnement durables et en adaptant des pratiques et technologies innovantes qui réduisent l'impact environnemental et améliorent les conditions de travail.

5. Corruption et racket

Les fournisseurs doivent avoir une tolérance zéro pour la corruption et la corruption en toutes circonstances. Les fournisseurs s'engagent à ne pas influencer la prise de décision de leurs clients, fournisseurs, autorités ou toute autre personne concernée.

6. Confidentialité

Les fournisseurs s'engagent à respecter et à protéger tous les droits intellectuels et le matériel confidentiel de Treston et à ne les utiliser qu'à des fins convenues.

Le non-respect du Code de conduite des fournisseurs de Treston peut entraîner la résiliation de notre partenariat. Nous encourageons les fournisseurs à signaler toute faute présumée à Treston.



Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies (DUDH)



l'Organisation internationale du travail (OIT)